

## Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal Du 11 décembre 2023

Date de la convocation : 07 décembre 2023

Date de l'affichage : 07 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, PRÉSENTS : 8, VOTANTS : 8

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à neuf heures huit minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Michel CAZERES, Maire.

Yveline LE MIGNOT, Géraldine SOURDOT, Frédéric LEFEBVRE, Adjointes au Maire.

Marie-Claude BOUFFORT, Alain GILARD, Jonathan LECLERCQ, Francine LEFEUVRE, Conseillers Municipaux.

### ABSENTS EXCUSÉS :

Hugo CHABANAS.

Franck DURY.

Nathalie DUPONT.

Jack PIERCHON.

Méline CAZERES.

Alain PETREMENT.

Zélie MODAINE.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 09 heures 08 minutes.

Mme Géraldine SOURDOT est élue secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu ne faisant pas l'objet de remarques ou de commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### 1. DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL.

Suite à une erreur de calcul lors de la précédente Décision Modificative, le Service de Gestion Comptable nous informe qu'il ne peut honorer les charges salariales et patronales du mois de décembre, la somme de 2 950,47 € est manquante.

Il est proposé la Décision Modificative suivante :

- Article 60612/011 (énergie / électricité) : - 2 950,47 €
- Article 6411/012 (personnel titulaire) : + 2 950,47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n°3 du Budget Communal.

### 2. QUESTIONS DIVERSES.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent de délibérer sur une des questions diverses, ce qui est accepté à l'unanimité.

#### 2.1 Convention Ciné Rural.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu tardivement la convention Ciné Rural pour le renouvellement de l'année 2024.

Il est précisé que la commune d'Ermenonville a choisi la formule de 7 séances à l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09 heures 11 minutes.

**Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.**

M. CAZERES Jean-Michel	
Mme SOURDOT Géraldine	

M. Alain Pétroment considère que l'ordre du jour n'a pas été rédigé correctement car une délibération a été prise lors des questions diverses. Il indique également que c'était un Conseil Municipal d'urgence. M. Le Maire précise que le dernier Conseil Municipal a respecté le délai de 3 jours francs et que les membres du Conseil Municipal ont voté favorablement afin de délibérer sur des questions diverses. M. Alain Pétroment estime que le point concernant les finances, n'avait pas lieu d'être voté. M. Le Maire explique que le point n'est pas d'une importance majeure sachant qu'il s'agit de l'adhésion concernant le Ciné Rural. Il invite M. Alain Pétroment à saisir le tribunal administratif s'il le souhaite. Le précédent compte rendu ne faisant plus l'objet de remarques ou de commentaires, il est approuvé à la majorité (1 voix contre et 10 voix pour).